



**COMMUNE DE LACENAS**  
(Rhône)

**CHARTRE DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

*(AGENDA 21 Local)*

2012 – 2015

## Sommaire

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
Le concept de développement durable	3
Le contexte au niveau national : la SNDD	3
Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable	4
L'Agenda 21 : une procédure de référence en matière de Développement Durable	5
<b>L'Agenda 21 de Lacenas : un projet global de territoire</b>	<b>8</b>
Fiche de présentation de la commune de Lacenas	8
Le mot du Maire	11
Délibération d'approbation de l'Agenda 21	12
La démarche « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 21	13
<b>Le diagnostic territorial</b>	<b>18</b>
FINALITE 1	18
FINALITE 2	20
FINALITE 3	24
FINALITE 4	28
FINALITE 5	33
<b>Le plan d'action</b>	<b>36</b>
Les axes stratégiques et la chronologie des actions	36
Le programme d'actions	39
<b>Transversalité du programme d'actions</b>	<b>65</b>
Transversalité avec les 5 finalités du développement durable (contribution forte)	65
Transversalité avec tous les acteurs	65
<b>Localisation des actions sur le territoire</b>	<b>66</b>
<b>Un aperçu de la commune</b>	<b>67</b>
<b>Annexes</b>	<b>69</b>
<b>Diplôme</b>	<b>76</b>

## Avant-propos

### Le concept de développement durable

Le **développement durable** se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland de 1987).

C'est un concept qui repose sur le maintien fragile de l'équilibre entre l'homme et ses activités sur le milieu naturel : il correspond à un processus économiquement **viable**, socialement **équitable** et écologiquement **vivable**.

La **démocratie participative**, l'**accès à l'information** et la **transparence** sont également des notions importantes prises en compte dans cette démarche.



### Le contexte au niveau national : la SNDD

Depuis le sommet de Rio de 1992 puis celui de Johannesburg en 2002, la communauté internationale a pris conscience progressivement des enjeux du développement durable et de la nécessité de transformer nos repères culturels, nos modes de vie et nos stratégies de recherche et de développement. Tous les pays ont été invités à élaborer des stratégies de développement durable afin de mettre en œuvre des politiques globales cohérentes.

En France, pour la première fois, la **Stratégie Nationale de Développement Durable 2003-2008 (SNDD)**, actualisée en 2006 pour la mettre en cohérence avec la Stratégie Européenne (SEDD), a fait du **développement durable une composante de l'action publique**.

Cette démarche s'est poursuivie par l'adoption de la loi « de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement » (dit « Grenelle I ») (en 2009) et de la loi « portant engagement national pour l'environnement » (dit « Grenelle II ») (en 2010).

La SNDD 2010-2013 propose une architecture commune à tous les acteurs de la Nation, publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de choix stratégiques et d'indicateurs qui ont fait l'objet d'un large consensus.

Elle s'articule à cette fin autour de **neuf défis stratégiques**, cohérents avec nos engagements européens, et que nous devons relever pour aller vers une économie verte et équitable :

- ▶ Une consommation et une production durables
- ▶ La société de la connaissance
- ▶ La gouvernance
- ▶ Le changement climatique et l'énergie
- ▶ Les transports et la mobilité durables

- ▶ La conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- ▶ La santé publique, la prévention et la gestion des risques
- ▶ La démographie, l'immigration et l'inclusion sociale
- ▶ Les défis internationaux en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans le monde

## Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable

### ▶▶▶▶▶ Trame verte et bleue

La **Trame verte et bleue** est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

### ▶▶▶▶▶ Outils de gestion du territoire





**Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)** : Le PCET est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat national et repris par la loi Grenelle 1 et le projet de loi Grenelle 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.


Le PCET vise deux objectifs :

- l'atténuation, il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans la perspective du facteur 4 (diviser par 4 ces émissions d'ici 2050) ;
- l'adaptation, il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.


*La Loi Grenelle 2 oblige les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération ainsi que les communes et les communautés de communes de plus de 50 000 habitants à élaborer un PCET pour le 31 Décembre 2012 (Art 75). Le texte précise également que "Lorsque ces collectivités publiques s'engagent dans l'élaboration d'un projet territorial de développement durable ou Agenda 21 local, le PCET en constitue le volet climat." Le même article oblige également ces collectivités à réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici fin 2012, en précisant qu'une "méthode d'établissement de ce bilan est mise gratuitement à la disposition des collectivités territoriales et de leurs groupements."*

 **Le schéma de cohérence territoriale (SCoT)** : Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale en orientant l'évolution d'un territoire dans le cadre d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace.... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains), et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou des cartes communales établis au niveau communal. Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

 **Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** : La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) préconise l'instauration d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce PADD est lié au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Son objectif est d'intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire. Ainsi, chaque territoire, en fonction de ses problématiques, va définir son PADD. Les préoccupations du PADD sont de plusieurs ordres : développement urbain équilibré, mixité sociale, implantation favorisée de zones économiques durables, préservation de l'environnement et valorisation du cadre de vie, développement des équipements, amélioration des déplacements, de la circulation, développement des transports en communs.

 **La revitalisation des centres bourgs** : La revitalisation des centres bourgs est une des réponses pour les collectivités où le développement urbain est trop important. Cette démarche peut être menée par le recensement des gisements fonciers en centre-bourg, par un travail sur la qualification de ces secteurs, par une proposition de formes architecturales respectueuses du patrimoine et par la mobilisation des chaînes d'acteurs locaux du bâtiment. Les enjeux majeurs en terme de développement durable de cette démarche sont d'ordres patrimonial (préservation et valorisation du patrimoine bâti existant...), économique (maintien d'une économie locale..), social (réhabilitation des bâtiments en logements sociaux....), touristique (réhabilitation des bâtiments en gîtes ruraux....) et environnemental (restauration du patrimoine bâti et donc non consommation de terres agricoles...).

## L'Agenda 21 : une procédure de référence en matière de Développement Durable

 **Définition**  
**L'agenda** du latin « ce qui doit être fait », **21** pour le 21<sup>ème</sup> siècle, est la déclinaison opérationnelle de la Stratégie Nationale de Développement Durable au sein de chaque territoire.

C'est un **programme d'actions** définissant les **objectifs** et les **moyens** de mise en œuvre du **développement durable** à l'échelle du territoire concerné ; une **série d'actions** à entreprendre afin d'améliorer les conditions de vie et de développement sur le territoire ; l'engagement d'une collectivité dans un **projet d'avenir**.

Il est élaboré sur la base des **5 finalités** et des **5 éléments de démarche** du **cadre de référence ministériel** :

FINALITES	INDICATEURS DE DEMARCHE
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</li> <li>2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources</li> <li>3. Epanouissement de tous les êtres humains</li> <li>4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations</li> <li>5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Participation de la population et des acteurs</li> <li>2. Organisation du pilotage du projet</li> <li>3. Transversalité de la démarche</li> <li>4. Evaluation</li> <li>5. Stratégie d'amélioration continue</li> </ol>

L'ensemble des moyens de mise en œuvre du développement durable cités précédemment peuvent intégrer l'Agenda 21 en renforçant ces 5 finalités.

### Le Label « Notre Village Terre d'Avenir » : l'Agenda 21 local des collectivités rurales

L'**Agenda 21 local** est un projet de développement durable, conçu à l'échelle d'un territoire. Ce projet vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables. Impulsé par l' élu, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités voisines, intercommunalités, syndicats, fédérations, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation...).

Au niveau des collectivités, l'Agenda 21 local doit être une réponse pratique, de terrain, **adaptée aux spécificités locales** (moyens humains, financiers et matériels).

L'attribution du label « Notre Village Terre d'Avenir » a fait l'objet d'une modélisation par l'association nationale Notre Village. Cette modélisation est identique dans toutes collectivités ayant intégré la procédure de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ». L'Agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir » repose à la fois sur les perceptions et les attentes des acteurs du territoire et sur la prise en compte du long terme.

**L'Association Nationale Notre Village accompagne les collectivités rurales et intercommunalités de moins de 3500 habitants dans la mise en place de l'Agenda 21 local, de la réalisation du diagnostic à l'évaluation. Cette dernière permet de déterminer l'engagement réel de la collectivité dans le développement durable et s'inscrit dans le cadre du Référentiel d'Evaluation du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).**

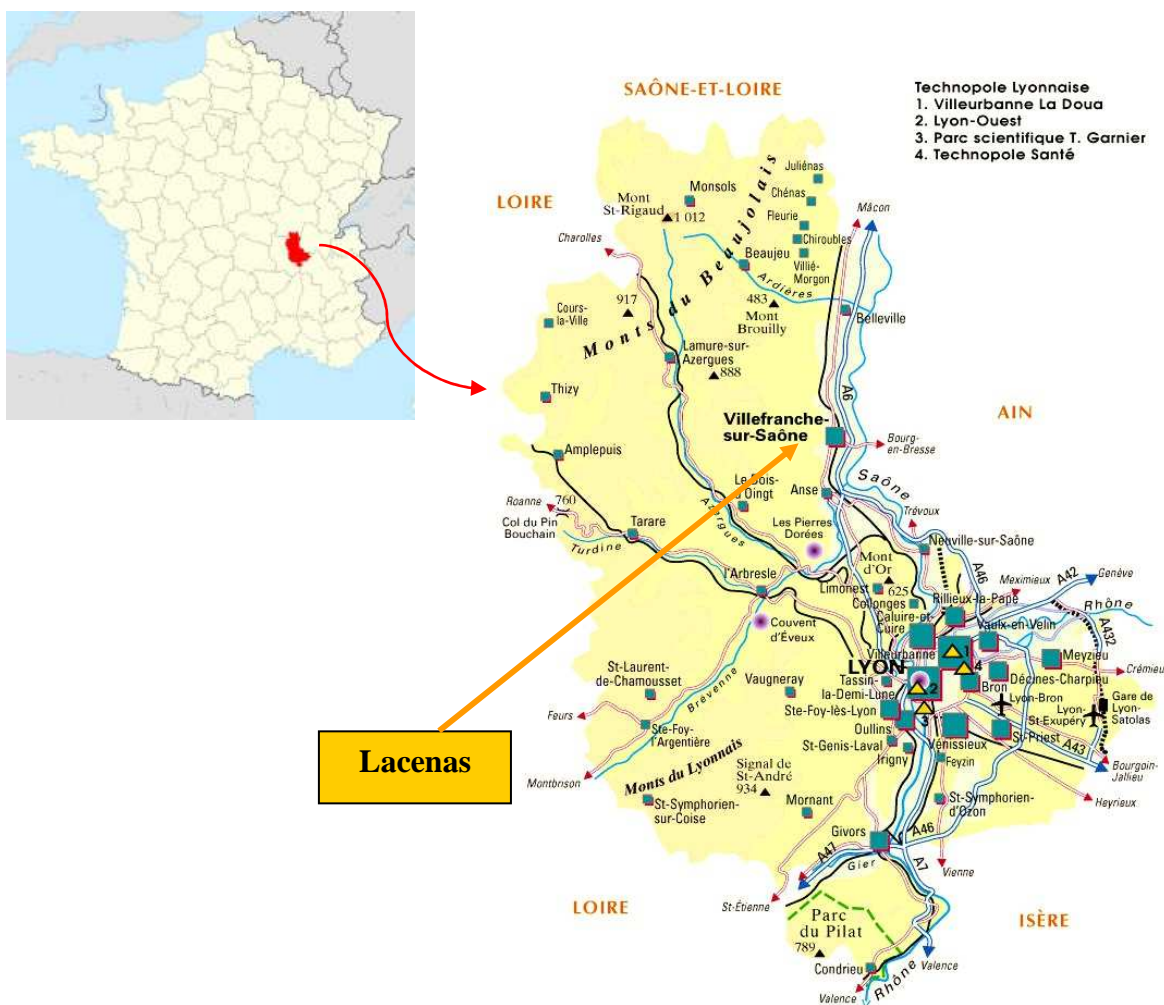
*Depuis 2007, le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEDDE) propose aux collectivités et aux territoires engagés dans une démarche de développement durable à leur échelle, de faire connaître leur contribution aux finalités telles que décrites dans le cadre de référence national. Sous réserve de répondre aux critères fixés, ces démarches peuvent bénéficier de la reconnaissance en tant qu'agenda 21 local de la part du ministère.*

**La commune de Lacenas a décidé le 15 mai 2009 de s'engager dans la réalisation d'un Agenda 21 local avec l'association afin de contribuer, à sa mesure, aux réflexions et actions globales en faveur du développement durable.**

## L'Agenda 21 de Lacenas : un projet global de territoire

### Fiche de présentation de la commune de Lacenas

<b>Nom du maire:</b>	Georges GREVOZ
<b>Région/Département :</b>	Rhône-Alpes / Rhône
<b>Nombre d'habitants :</b>	922
<b>Superficie du territoire :</b>	3,4 km <sup>2</sup>
<b>Infos pratiques</b>	Site internet : <a href="http://www.mairie-lacenas.fr/">www.mairie-lacenas.fr/</a> Courriel : <a href="mailto:mairie.lacenas@wanadoo.fr">mairie.lacenas@wanadoo.fr</a> Téléphone : 04 74 67 32 02





La commune de Lacenas appartient au **Pays Beaujolais**.



La commune de Lacenas fait partie de la **communauté de communes Beaujolais Nizerand Morgon**, comptant dans son intégralité, 6 communes : Denicé, Cogny, Lacenas, Montmelas Saint Sorlin, Rivolet, Saint Cyr le Chatoux. Son territoire s'étend sur 45 km<sup>2</sup>, et concerne une population de 4 234 habitants.



Les compétences de la communauté de communes sont :

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Activités sanitaires
- Action sociale
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones

d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- Sport
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- Tourisme
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Création, aménagement, entretien de la voirie
- Autres

Elle participe également à l'élaboration du SCOT Beaujolais.

## Le mot du Maire

Lacenas



RHÔNE  
69640

MAIRIE DE LACENAS

RHONE – 69640

Mesdames, Messieurs,

A la suite d'une réunion publique d'information le 3 février 2009 organisée par l'Association Notre Village, j'avais été très sensibilisé par la démarche et les résultats obtenus par les communes déjà adhérentes dans notre secteur. C'est ainsi que je me suis fait le porte-parole auprès de notre conseil municipal, expliquant non seulement la démarche environnementale mais également les répercussions sur notre village tant en ce qui concerne son aspect, la qualité de vie que l'on peut y trouver, que les diverses économies que pourraient entraîner certaines actions. Le conseil municipal s'est alors exprimé unanimement en faveur de cette démarche par un vote en date du 15 mai 2009. Restait ensuite à sensibiliser le plus de monde possible sur la commune. Je dois avouer que cela n'a pas été facile et loin d'être parfait mais la volonté du petit groupe de travail est plus que déterminée. A noter toutefois que les relations des uns et des autres ont tout de même entraîné de nouvelles adhésions au projet, nouvelles adhésions bien nécessaire pour faire vivre et évoluer le groupe.

Mais aujourd'hui, le résultat est au rendez-vous et les actions mentionnées dans le dossier sont pour la plupart en très bonne voie, voire déjà réalisées. Les efforts se sont portés sur des actions définies comme prioritaires à très court terme, comptant sur leur impact pour déclencher de nouvelles adhésions à notre projet. Ainsi d'autres actions sont en réflexion et une voie s'est ouverte avec les communes avoisinantes afin de réfléchir sur d'autres projets voire d'autres actions communes.

C'est un travail passionnant nécessitant beaucoup de patience et de temps afin que les réflexions communes aboutissent après avoir correctement analysé la pertinence, l'importance, les besoins, et surtout les coûts des actions.

Le Maire,  
Georges GREVOZ

Tél : 04 74 67 32 02 Fax : 04 74 67 33 42 Mail : [mairie.lacenas@wanadoo.fr](mailto:mairie.lacenas@wanadoo.fr)

## Délibération d'approbation de l'Agenda 21



MAIRIE DE LACENAS

2012 - 31

RHONE – 69640

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 28 septembre deux mil douze, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Georges Grevoz, Maire.

Date de convocation : 21 septembre 2012

Nombre de conseillers délibérant : 12

Présents : Patrick Gabriel, Jean-François Grizard, Fabienne Combier, adjoints, Caroline Chapelle, Viviane Courbière, Thierry Finet, Patrice Pilard, Jean-Marie Sanlaville et Jacques Valin.

Excusés : Ludovic Guichard (pouvoir à F. Combier) et Catherine Savoye (pouvoir à G. Grevoz)

#### **OBJET : Approbation de l'Agenda 21 « Notre Village Terre d'Avenir »**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 15 mai 2009, portant sur l'approbation de l'Agenda 21 local « Notre village, Terre d'avenir ». Il présente au Conseil Municipal la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » et la soumet au vote. Cette Charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- ✓ **d'approuver** la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » : Agenda 21 local

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Georges GREVOZ

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit ;  
Transmise Sous-préfecture de Villefranche  
le : 04/10/2012  
et publiée à la date du visa.

## La démarche « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 21

La première étape de cette démarche a consisté en un diagnostic territorial de la commune qui a eu lieu le 3 novembre 2009.

Un agent de l'Association s'est rendu sur place afin de compléter la grille d'audit « Notre Village Terre d'Avenir » notée et informatisée sur plus de 700 critères, en lien avec les 5 finalités du Ministère et permettant un état des lieux précis du territoire (montrer les problématiques et les enjeux territoriaux). Ce diagnostic s'est réalisé avec la ou les personnes compétentes sur la commune pour permettre de collecter leurs points de vue, l'ensemble des pièces justificatives et d'apprécier la situation de la collectivité par rapport au développement durable. Une visite du territoire a complété cette démarche.

Après analyse de ces différents éléments, l'agent a réalisé un diagnostic du territoire qui a été transmis à la commune afin qu'il soit partagé avec les membres du Comité de pilotage et la population. Ce travail prospectif a permis de poser les orientations de l'Agenda 21 que souhaitait la commune et d'aboutir à une stratégie territoriale.

Comme le souligne le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEDDE) en 2005 dans son document : « Projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux. Un cadre pour l'action », cinq éléments sont déterminants dans la démarche de développement durable à savoir :

### **1. Participation des acteurs, des habitants et évaluation partagée**

*Elle est nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local, permettre à tous les habitants et acteurs du territoire de s'approprier et de faire vivre le projet. Elle doit être recherchée à toutes les étapes de la démarche, du diagnostic au programme d'actions et à l'évaluation.*

**Les acteurs locaux et les habitants ont été rassemblés une première fois par la commune le 3 novembre 2009 afin que leur soit présenté, lors d'une réunion publique, le concept de développement durable et sa traduction concrète dans un Agenda 21 local grâce à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ». Cette réunion a rassemblé une dizaine de personnes. Dans un second temps, le diagnostic a été partagé avec la population en vue d'y apporter des modifications ou des éléments complémentaires si nécessaire.**

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, des réunions publiques ont eu lieu afin de présenter les réflexions et les actions que suscite le projet. C'est l'occasion d'informer aux acteurs non présents dans le Comité de Pilotage, les nouvelles orientations de la collectivité. Ces réunions ont toujours une forte participation car les acteurs des collectivités rurales sont motivés pour agir sur leur territoire.

Une fois que l'Agenda 21 local a été formalisé par le comité de pilotage, il a fait l'objet d'une présentation à la population avant son adoption définitive en conseil municipal.

Le comité de pilotage se réunit régulièrement après l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » pour suivre l'évolution de l'Agenda 21 local, la mise en œuvre des actions.

## 2. Organisation du pilotage

*Un projet de développement durable doit être adapté et souple. L'objectif est d'assurer d'une part la cohérence et la complémentarité, dans le temps et dans l'espace, entre les politiques menées sur le territoire, sur les territoires voisins et l'intercommunalité, et d'autre part la représentation des différents intérêts et les arbitrages entre eux.*

Le portage du projet par la collectivité, est une des réussites à la mise en œuvre d'un Agenda 21 local. Cela va de pair avec la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des services et par tous les acteurs de la collectivité.

La formalisation du comité de pilotage a lieu, à l'initiative du maire lors de la réunion publique du 3 novembre 2009. Le comité de pilotage de la commune de Lacenas est composé de 12 personnes volontaires (habitants, représentant d'associations, d'activités économiques, du milieu social...), dont une partie d'élus, réparties en plusieurs groupes de travail comme présenté en 3. Des représentants des territoires infra ou supra territoriaux ont également été associés aux réflexions (CR, CG, Communauté de communes, Communauté d'Agglomération, pays, DDT, DREAL, CAUE, ADEME, PNR...). Il s'est réuni 4 fois pendant 12 mois, pour la préparation de son programme d'actions (*comptes-rendus en annexes*).

Liste des membres du comité de pilotage :

Nom / Prénom	Qualité/Profession	Elu/ Non Elu	Adresse postale
<b>PILARD Patrice</b>	<b>Chef de projet Agenda 21/ Consultant</b>	Elu/Conseiller	Les Rousselles 69640 Lacenas
<b>GREVOZ Georges</b>	<b>Maire</b>	Elu/Maire	Marzé 69640 Lacenas
<b>COURBIERE Viviane</b>	<b>Professeur des écoles</b>	Elue/Conseillère	Marzé 69640 Lacenas
<b>GABRIEL Patrick</b>	<b>Ingénieur territorial</b>	Elu/1 <sup>er</sup> Adjoint	Les Rousselles 69640 Lacenas
<b>Jean-François GRIZARD</b>	<b>Viticulteur</b>	Elu/2 <sup>ème</sup> Adjoint	Les Carbonnières 69640 Lacenas
<b>Fabienne COMBIER</b>	<b>Assistante Administrative et Financière</b>	Elue/3 <sup>ème</sup> Adjointe	375 Montée du Grillet 69400 Liergues
<b>Thierry FINET</b>	<b>Prothésiste</b>	Elu/Conseiller	Le Donzy 69400 Lacenas
<b>Sylvette GONNON</b>	<b>Diététicienne/Nutritionniste</b>	Non Elue	Impasse Dénoyer 69640 Lacenas
<b>Valérie LOBRY</b>	<b>Consultant finance</b>	Non Elue	Impasse Dénoyer 69640 Lacenas
<b>Annie PONSARD</b>	<b>Comptable</b>	Non Elue	Rue de l'Eglise 69640 Lacenas
<b>Jacques CADARIO</b>	<b>Chef d'Entreprise</b>	Non Elu	Chemin des Rousselles 69640 Lacenas
<b>Bruno DUCLUZAUX</b>	<b>Ingénieur en hydrogéologie</b>	Non Elu	Le Morgon 69640 Lacenas

Une personne ressource (chef de projet) est identifiée par le maire pour porter le projet avec lui, organiser les réunions de pilotage, les réunions publiques, rédiger les synthèses et comptes rendus. Elle constitue le référent sur la commune en matière de développement durable et favorise la diffusion d'information auprès des autres structures, et des bonnes pratiques avec l'appui de l'ensemble du comité de pilotage.

Une fois l'Agenda 21 local formalisé, il est approuvé par le conseil municipal et des réunions de suivi sont organisées par le comité de pilotage.

### **3. Transversalité de l'analyse et des méthodes de travail**

*La transversalité de l'approche est capitale. Il s'agit de mettre en œuvre un projet de territoire conciliant le développement économique avec l'amélioration du bien-être des habitants et de la cohésion sociale, tout en préservant les ressources environnementales et du climat. Elle doit s'exprimer à la fois dans le diagnostic préalable du projet, dans la stratégie et dans le plan d'actions. Elle se traduit également dans les méthodes de travail et les modes d'organisation des différents acteurs du projet.*

La transversalité de l'analyse réside dans le fait que l'évaluation de la collectivité est réalisée en fonction des 5 finalités tout en prenant compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales. On a ainsi une approche transversale au niveau de l'analyse.

#### **Transversalité dans la méthode de travail :**

Concernant les méthodes de travail, la commune organise des réunions de travail du comité de pilotage, favorisant la transversalité. En effet, plusieurs groupes de travail sont ainsi constitués en fonction des 5 finalités et/ou des axes stratégiques. La thématique de réflexion des groupes de travail change à chaque réunion du comité de pilotage. Une mise en commun des réflexions finales permet de synthétiser les propositions et d'obtenir un programme d'action favorisant la transversalité (les fiches actions et les tableaux de bord permettent aux membres du comité de pilotage et aux différents acteurs du territoire d'échanger les informations suivant leurs compétences).

#### **Transversalité avec tous les acteurs :**

La transversalité se retrouve également dans la prise en compte par la collectivité de l'ensemble des échelles territoriales et par les différents enjeux sur lesquels elle souhaite agir comme l'environnement, la prise en compte des milieux naturels et du cadre de vie, la démographie, les moyens économiques et touristiques...

### **4. Evaluation**

*L'évaluation du projet et des actions menés a pour objectif de vérifier non seulement l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable, et des attentes de la population, mais également l'efficacité des moyens affectés, et leur évolution. Pensée en amont du projet, elle gagnera en*

*efficacité si les acteurs et les habitants du territoire sont appelés également à participer à la définition et à la mise en œuvre de la méthode d'évaluation choisie.*

Annuellement, l'association évalue le programme d'action de la commune en suivant la mise en œuvre des actions.

**Trois ans après avoir obtenu le label « Notre Village Terre d'Avenir », la commune va être diagnostiquée une nouvelle fois, afin d'évaluer son engagement dans le Développement Durable. Cette évaluation sera faite d'une part :**

- par le renseignement d'une grille de « ré-audit » informatique comprenant 700 critères (élaborés par l'Association) et d'autre part,
- par la mise en place de 15 indicateurs issus du Développement Durable. L'engagement réel de la collectivité dans le développement durable se fait par la « mesure » de l'impact de son programme d'actions sur le territoire.

**Cette démarche est effectuée en étroite collaboration avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, en s'appuyant sur leur « Référentiel d'Evaluation ».**

Les 15 indicateurs se déclinent par 10 indicateurs finalités:

- Indicateur 1 : Consommation énergétique
- Indicateur 2 : Production énergétique
- Indicateur 3 : Proportion du territoire couvert par un diagnostic de biodiversité
- Indicateur 4 : Consommation totale d'eau des bâtiments publics
- Indicateur 5 : Rejets
- Indicateur 6 : Déchets
- Indicateur 7 : Ruralité
- Indicateur 8 : La jeunesse de la commune
- Indicateur 9 : Cohésion Sociale et solidarité
- Indicateur 10 : Favoriser les circuits courts

et 5 indicateurs démarche

- Indicateur 11 : Participation
- Indicateur 12 : Pilotage du projet
- Indicateur 13 : Transversalité
- Indicateur 14 : Evaluation
- Indicateur 15 : Stratégie d'amélioration continue

**Des indicateurs supplémentaires seront à créer pour chaque fiche action**

Les points qui restent à améliorer vont permettre **d'aboutir à un nouveau diagnostic territorial et donc à un nouveau programme d'actions (Agenda 21, programme 2)**. Une fois ce dernier établi, il sera présenté devant le comité de labellisation et d'évaluation de l'association. **Une graduation « d'hirondelles » symbolisera alors l'investissement de la collectivité dans le Développement Durable.**



## 5. Une stratégie d'amélioration continue

*Tous ces éléments doivent permettre d'inscrire le projet de territoire dans une stratégie d'amélioration continue : apporter une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable, et améliorer les méthodes de travail pour les rendre plus ouvertes, plus transversales, plus participatives. Les avancées doivent alors être mesurées pour pouvoir évoluer. Il est dès lors indispensable d'afficher clairement les objectifs du projet et de les assortir de moyens adaptés.*

La commune de Lacenas s'engage dans une stratégie d'amélioration continue par le biais de la labellisation « Notre Village Terre d'Avenir », le label étant attribué notamment en fonction de son évaluation vis à vis du diagnostic de départ, des actions mises en place (programme d'actions) et des progrès réalisés.

Au bout d'une période de 3 ans suivant l'obtention du label (correspondant au début de la mise en œuvre de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir »), la commune fera l'objet d'une nouvelle évaluation qui débouchera sur l'établissement d'un nouveau diagnostic qui permettra de faire évoluer l'Agenda 21. De plus, pour conserver le label, la collectivité devra avoir amélioré sa situation pouvant occasionner l'attribution de distinctions (sous forme d'hirondelles), dans une perspective d'amélioration continue. Il faudra améliorer ses méthodes de participation, d'évaluation, son approche transversale au sein de la collectivité territoriale et avec tous les acteurs externes...

### Liens utiles :

**- Cadre de référence :**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Cadre-de-referance-pour-les.html>

**- Référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux :**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-referentiel-pour-l-evaluation-.html>

**- Site de l'Association Nationale Notre Village :**

<http://www.notrevillage.asso.fr/>

**- Observatoire des villages labellisés :**

[http://www.notrevillage.asso.fr/index.php?option=com\\_auto&view=auto&Itemid=26](http://www.notrevillage.asso.fr/index.php?option=com_auto&view=auto&Itemid=26)

**- Guide des bonnes pratiques :**

<http://www.notrevillage.asso.fr/guidebonnespratiquesdd/index.html>

## Le diagnostic territorial

### FINALITE 1: LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

#### 1.1. GESTION DE L'ÉNERGIE

##### 1.1.1. Energies fossiles consommées par la commune

Le fuel, l'électricité et le gaz sont des énergies consommées dans les bâtiments communaux (mairie, école-salle des fêtes, 4 logements communaux). La commune utilise également du carburant pour ses véhicules.

##### 1.1.2. Recours aux énergies renouvelables

A ce jour, la commune de Lacenas n'a pas recours aux énergies renouvelables.

Elle a pour projet d'installer un système de chauffage géothermique au pôle médical et également école.

##### 1.1.3. Maîtrise de la consommation d'énergie

La commune maîtrise en partie sa consommation d'énergie.

Le chauffage n'est pas éteint ou régulé la nuit et le week-end dans les bâtiments publics. De plus, l'école est isolée mais pas la mairie.

Les appareils électriques sont éteints la nuit et le week-end et des minuteriers sont présentes à la mairie et à la salle des fêtes.

L'éclairage public n'est pas équipé d'ampoules basse consommation et l'intensité lumineuse n'est pas diminuée après une certaine heure la nuit afin de réduire la consommation d'énergie. Une demande a été faite auprès du SYDER (Syndicat Départemental d'Energie du Rhône) pour améliorer la consommation énergétique de l'éclairage public.

Les bâtiments publics ne sont pas pourvus d'ampoules basse consommation.

Aucun diagnostic énergie n'a été réalisé sur les bâtiments communaux.

La population n'est pas sensibilisée à la maîtrise de la consommation et aux économies d'énergie.

Points forts	
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Utilisation d'énergies fossiles</li> <li>-Maîtrise de la consommation d'énergie à améliorer</li> <li>-Absence de recours aux énergies renouvelables</li> <li>-Pas de sensibilisation de la population aux économies d'énergies</li> </ul>
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Projet de recourir aux énergies renouvelables : pôle médical (géothermie), centre technique (aérothermie)</li> <li>-Eclairage public : projet d'avoir des ampoules basses consommation et de baisser l'intensité lumineuse.</li> <li>-Ecole (géothermie)</li> </ul>

## 1.2. DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

### 1.2.1. Réseau routier, ferroviaire et voies navigables

La commune de Lacenas possède un réseau routier de bonne qualité (routes départementales, communales) et bien entretenu. Les chemins ruraux sont également en bon état. L'échangeur d'autoroute le plus proche se trouve à 7 km à Villefranche-sur-Saône. Le réseau ferroviaire n'est pas présent. La gare la plus proche se trouve à Villefranche sur Saône. Le département du Rhône a mis en place une desserte ferroviaire, qui dessert Rivolet/Lacenas/ Cogny/ Denicé à la gare routière de Villefranche et qui facilite l'accès au réseau TER en gare SNCF de Villefranche direction Lyon. Il n'y a pas d'impact économique lié à ce réseau.

Des sentiers de randonnées existent sur le territoire : PDIPR (*voir photo 1.2.1 page 67*).

### 1.2.2. Développement des transports peu ou non polluants

Une ligne départementale de transport en commun reliant Rivolet à Villefranche-sur-Saône dessert la commune (ligne 221) (*voir photo 1.2.2 page 67*). On trouve également des bus scolaires.

Aucun espace ou itinéraire piétonnier n'est présent sur la commune. Cependant, dans le cadre de la modification du PLU dans le centre bourg, cela va être prévu. De plus, aucune piste cyclable n'est présente dans le village.

Aucun covoiturage ponctuel et spontané ne s'organise entre particuliers, sur la commune. Et aucune initiative de ce type n'est prise au niveau de la commune et/ou d'une association.

La population n'est pas sensibilisée à ces pratiques de transports peu polluants.

Points forts	-Présence de sentiers piétonniers et de randonnée
Points faibles	-Absence de co-voiturage organisé -Pas de sensibilisation de la population aux transports alternatifs
Orientations	-Projet de créer un itinéraire piétonnier dans le bourg

## **FINALITE 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES**

### 2.1. RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

#### 2.1.1. Protection de la flore et de la faune

La commune de Lacenas ne possède pas de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), de réserves naturelles ou d'Espaces Naturels sensibles (ENS). Aucun arrêté de biotope n'est en place sur le territoire.

Par contre, des espèces de faunes ou flore protégées ou rares sont présentes comme la loche franche, le chabot commune, la truite de rivière, le chevreuil ou le loir (source : [www.inpn.mnhn.fr](http://www.inpn.mnhn.fr)).

La commune ne possède pas de partenariat avec un organisme spécialisé dans la protection de la flore et de la faune.

La commune n'a pas d'arboretum afin de conserver des variétés locales.

La population n'est pas sensibilisée à la protection de la flore et de la faune.

#### 2.1.2. Protection des milieux naturels et paysages

La commune de Lacenas ne possède pas de zone Natura 2000, de sites naturels classés ou inscrits, ou de Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Les espèces de faune et de flore protégées ne sont pas recensées sur le territoire.

Aucune réglementation de l'affichage n'est en place sur la commune.

Il n'y a pas de délibération identifiant les éléments paysagers à protéger ni de plan/contrat de paysage.

Mais la commune de Lacenas fait partie du SCoT Beaujolais dans lequel se trouve la Charte Paysagère du Pays Beaujolais. En effet, la problématique majeure du pays réside dans un paradoxe fréquent : la forte attractivité résidentielle du Pays Beaujolais liée notamment aux cadres d'accueil multiples (plaine de la Saône, coteaux viticoles et Pierres Dorées, vallées semi-montagneuses rurales et/ou industrielles...) risque d'apporter une banalisation de ses paysages. Ce phénomène naît en partie de la recherche d'un cadre de vie qui ne correspond pas au modèle de densité urbaine des grandes agglomérations voisines et se traduit ainsi par la prédominance du logement individuel comme modèle de référence.

Face à cette croissance urbaine et démographique, et dans un objectif de lutte contre la banalisation des paysages, les élus du Pays Beaujolais, ont choisi au moment d'engager la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), d'aller plus loin sur la question du paysage en se dotant d'une Charte Paysagère.

De plus, la colline du village a été classée en zone AS (agricole stricte) dans le PLU (voir photo 2.1.2 page 67).

L'enfouissement des lignes est réalisé sur la rue principale du bourg ainsi qu'un tronçon vers la Chapelle St Paul. Un petit tronçon est programmé sur une rue adjacente au bourg.

La population n'est pas sensibilisée à la protection de des milieux naturels et paysages.

Points forts	-Enfouissement des lignes sur une partie du territoire communal -Charte paysagère du SCOT beaujolais -Colline classée en zone AS dans le PLU
Points faibles	-Pas de protection spécifique des milieux naturels -Pas de sensibilisation de la population au respect des milieux naturels et protection de la biodiversité
Orientations	-Projet de continuer l'enfouissement des réseaux

## 2.2. GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

### 2.2.1. Gestion des cours d'eau

La commune de Lacenas est traversée par le « Morgon ».

Le syndicat mixte des rivières du Beaujolais a mis en place un contrat de rivière. C'est la CCBMN (Communauté de Communes Beaujolais Nizerand Morgon) qui adhère au SMRB (Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais). Dans le cadre du contrat de rivière, des concertations ont eu lieu avec les riverains et les agriculteurs. Quelques aménagements de berges ont été effectués. Cette rivière n'a pas de valorisation touristique ou économique.

Les brigades vertes, un organisme d'insertion professionnel du département, interviennent pour l'entretien des cours d'eau. Il appartient aux riverains de la rivière l'obligation d'entretenir le cours d'eau et de tenir les berges "propres et dégagées". L'entretien des berges est également effectué par la commune au niveau du lavoir.

Le Morgon fait l'objet d'un PPR (Plan de Prévention des Risques), les zones inondables sont étendues.

### 2.2.2. Plans d'eau

La commune ne possède pas de plans d'eau.

### 2.2.3. Piscine et eaux de baignade

On ne trouve pas de piscine et eaux de baignade.

### 2.2.4. Economies d'eau

Les consommateurs ne sont pas sensibilisés aux économies d'eau.

Des robinets à bouton poussoir sont présents à l'école et la salle des fêtes (même bâtiment). Par contre, on ne trouve pas d'autres équipements permettant d'économiser l'eau comme des chasses d'eau économiques. A l'école, le débit des chasses d'eau a été réduit.

En ce qui concerne l'arrosage municipal, la commune de Lacenas n'utilise pas de moyens économiseurs d'eau tels que le goutte à goutte. Un projet est en cours pour installer une pompe immergée au niveau de la source devant la mairie afin d'arroser.

### 2.2.5. Gestion des eaux pluviales

La commune ne récupère pas les eaux pluviales de toitures afin de la réutiliser pour l'arrosage, les WC ou la défense incendie. Les eaux de ruissellement (chaussée, parking...) ne sont pas prétraitées.

La commune possède un bassin de rétention des pluies d'orage.

Points forts	-Entretien et aménagement des berges des cours d'eau -Présence d'un bassin de rétention des pluies d'orage
Points faibles	-Pas de gestion des eaux pluviales -Absence de sensibilisation de la population aux économies d'eau -Peu de systèmes économiseurs d'eau pour les bâtiments publics -Pas d'économies d'eau pour l'arrosage
Orientations	-Projet d'installer une pompe immergée qui va être installée pour l'eau de la source devant la mairie

## 2.3. GESTION DES REJETS

### 2.3.1. Schéma d'assainissement (zonage)

La commune de Lacenas a établi un zonage d'assainissement à la fois individuel et collectif.

### 2.3.2. Zones d'assainissement individuel

Les zones d'assainissement individuel sont déterminées par le zonage cité ci-dessus : elles recouvrent le territoire non desservi par l'assainissement collectif. Pour ces zones, un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est en place.

L'assainissement non collectif est un système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration, ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement. La commune a pour obligation de prendre en charge les dépenses du contrôle des équipements et peut aussi prendre en charge les dépenses d'entretien. C'est le fermier VEOLIA qui contrôle les installations nouvelles, la mise aux normes des installations existantes et l'entretien. Le service du SPANC doit contrôler tous les quatre ans minimum les installations existantes et les installations nouvelles.

### 2.3.3. Zones d'assainissement collectif

#### 2.3.3.1. Réseau de collecte

Le réseau de collecte est :

- unitaire dans une partie seulement c'est-à-dire qu'il collecte à la fois les eaux usées et les eaux pluviales.
- séparatif pour le reste

#### 2.3.3.2. Station de traitement

Une station de traitement se trouve sur la commune. Les eaux usées collectées sont traitées au lieu dit de Thoiry et également sur Denicé (commune voisine).

La station de traitement de Thoiry est de type boues activées avec décanteur secondaire. Cette station est gérée par la CCBNM. Des contrôles des rejets dans le milieu naturel sont réalisés. A ce jour, les rejets sont de bonne qualité.

Points forts	-Zonage d'assainissement -Bonne qualité de rejets
Points faibles	
Orientations	
Critères discriminants	Néant

## 2.4. GESTION DES DECHETS

### 2.4.1. Collecte

La commune de Lacenas fait partie du SIVOM Beaujolais Nizerand Morgon qui a concédé la collecte des ordures ménagères au SYTRAIVAL (Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets).

La collecte des déchets se fait en porte à porte sur toute la commune. La relève est effectuée une fois par semaine l'été comme l'hiver.

2.4.2. Efficacité globale du dispositif

Les installations sont suffisantes, cependant elles sont mal utilisées par la population : des incivilités existent. Le tonnage du tri sélectif a été doublé en 2008.

La commune ne recense pas de décharge sauvage sur son territoire

2.4.3. Pré-traitement et stockage ultime

Les ordures sont traitées dans l'usine d'incinération (avec récupération d'énergie) de Riottier à Villefranche.

2.4.4. Tri sélectif

Le tri sélectif est présent sur la commune de Lacenas par l'intermédiaire de différents points propres sur l'ensemble du territoire. Des containers sont en effet en place pour collecter le verre, les emballages ménagers légers et le papier (*voir photo 2.4.4 page 67*).

Le recyclage du papier est effectué par la population mais pas par les agents de la collectivité.

De plus, le compostage des déchets verts est réalisé au niveau individuel. La communauté de communes met à disposition des particuliers des bacs à composts (400l =23 euros et 600l =30 euros). En revanche, le compostage des déchets verts n'est pas effectué par les agents communaux.

Une déchetterie intercommunale est présente à Arnas avec un suivi de l'apport des déchets. Il n'y a pas de délibération visant à séparer certains déchets (artisanaux..). Les déchets inertes sont collectés à la déchetterie.

Une collecte pour le ramassage des gros encombrants va être mise en place par la communauté de communes.

Au niveau des collectes pour les déchets spécifiques, seulement les bouchons plastiques sont collectés à l'école. Aucun bac n'est présent sur la commune pour les piles, téléphones portables ou cartouches d'encre.

La sensibilisation de la population au tri des déchets est menée par la CCBNM.

2.4.5. Maîtrise des déchets industriels

Aucune industrie n'est présente sur la commune.

Points forts	-Absence de décharge sauvage -Présence du tri sélectif -Sensibilisation de la population à la bonne gestion des déchets
Points faibles	-Pas de bonne utilisation par la population des points d'apport volontaire -Absence de compostage des déchets organiques communaux -Tri du papier non réalisé par les agents de la collectivité -Pas de récupération des déchets spéciaux (piles, cartouches d'encre, téléphones)
Orientations	-Projet de mettre en place des bennes de ramassage (avec l'intercommunalité)
Critères discriminants	Néant

## FINALITE 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

### 3.1. QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

#### 3.1.1. Gestion de l'eau potable

##### 3.1.1.1. Gestion quantitative de la ressource

La gestion de l'eau potable est déléguée au syndicat intercommunal des eaux de l'Ouest de Villefranche.

L'alimentation en eau est suffisante. Par contre, la commune ne possède pas de réserves suffisantes si elle se développe. Un schéma directeur "convention de groupement sur l'étude de sécurisation de l'eau potable dans le Beaujolais" a été édité pour se relayer sur d'autres secteurs s'il y a un manque d'eau.

##### 3.1.1.2. Gestion qualitative de la ressource

Le contrôle de la qualité de l'eau potable distribuée sur la commune est effectué par la Véolia. Après analyses, l'eau est reconnue de bonne qualité. La pression observée est aussi satisfaisante, à savoir autour de 2 bars.

##### 3.1.1.3. Amélioration de la qualité de l'eau potable

La démarche qualité de Veolia est insuffisante car il y a 30 % de pertes sur le réseau. Le programme est trop lent malgré les nombreuses demandes de réfection des réseaux.

Les captages d'eau potable ne sont pas présents sur la commune mais ils sont tous protégés.

Les canalisations d'eau potable sont vétustes (fuites). La suppression des canalisations en plomb a été faite.

##### 3.1.1.4. Points d'eau publics (fontaines, lavoirs, abreuvoirs)

La commune de Lacenas possède cinq points d'eau publics sur son territoire : quatre lavoirs et une fontaine qui ne fonctionnait pas au moment de l'audit (*voir photo 3.1.1.4 page 67*). Ces points d'eau publics ne sont pas branchés sur le réseau, les lavoirs sont alimentés par des sources. Aucune analyse d'eau spécifique n'est effectuée. La signalisation de la potabilité ou non potabilité sur tous les points d'eau n'est pas effectuée.

##### 3.1.1.5. Prix de l'eau

Le prix de l'eau sur la commune de Lacenas est élevé (2,78€ HT, hors abonnement). L'abonnement n'est pas forfaitaire par tranche de consommation.

Points forts	- Quantité suffisante et qualité de l'eau potable satisfaisante
Points faibles	-Problèmes de quantité d'eau disponible si développement de la population -Réseau d'eau potable vétuste (fuites) -Pas de démarche qualité de la structure assurant l'alimentation en eau potable -Prix de l'eau élevé
Orientations	
Critères discriminants	Absence de signalisation de la potabilité ou non potabilité pour tous les points d'eau



### 3.2. SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE

#### 3.2.1. Système scolaire

La commune de Lacenas possède une école qui comprend 128 élèves répartis dans cinq classes de primaire et maternelle (*voir photo 3.2.1 page 67*). Une cantine municipale est en place.

#### 3.2.2. Sensibilisation des scolaires au développement durable

Les enfants sont peu sensibilisés au développement durable et à l'environnement. Chaque année, les enfants vont aux jardins du château privé de Montauzan voir les animaux. Une réflexion est en cours pour faire participer les scolaires à une journée de nettoyage ainsi qu'à un projet pédagogique sur la mise en place du tri dans les classes.

D'autres actions de sensibilisation à la protection de l'environnement pourraient également être menées pour les scolaires comme la participation à la semaine du développement durable, des expositions, etc.

#### 3.2.3. Système périscolaire de proximité

A Lacenas, le système périscolaire est composé de cinq assistantes maternelles et d'une garderie périscolaire.

Une maison de la petite enfance « les p'tits loups » (équipement intercommunal de la CCBNM) est située sur Cogny ainsi qu'un centre de loisirs sans hébergement (ouvert les mercredis et les vacances) Enfance Jeunes Loisirs à Denicé.

#### 3.2.4. Services médico-éducatifs de proximité

Les services médico-éducatifs éducatifs comme un CAT et un IME sont situés sur Villefranche-sur-Saône. Par contre, aucune personne spécialisée (EVS...) n'intervient à l'école et à la cantine.

Points forts	-Système scolaire et périscolaire présent sur la commune -Système médico-éducatifs à proximité
Points faibles	-Peu de sensibilisation des scolaires au développement durable
Orientations	-Projet de sensibiliser les scolaires au développement durable avec des intervenants (tri...), réflexion pour participer à une journée de nettoyage et mettre en place un projet pédagogique

### 3.3. VALORISATION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VIE LOCALE

#### 3.3.1. Dispositions en faveur des personnes défavorisées

Les logements sociaux représentent, sur la commune, 13% des logements, ce sont essentiellement des villas. Ils sont en bon état.

A ce jour, aucun lieu public ne propose une mise à disposition gratuite d'Internet. Cependant, une borne gratuite se trouve à la bibliothèque de Denicé.

La commune de Lacenas n'embauche pas de personne en difficulté d'insertion. Et, la commune n'a pas de partenariat avec des organismes de solidarité.

3.3.2. Dispositions en faveur des personnes handicapées

L'accès des bâtiments publics aux personnes handicapées est en projet pour les bâtiments anciens et récents. L'accès en mairie est planifié. La commune a pour projet d'avoir un plan de déplacement pour personne à mobilité réduite.

Des places de parkings sont marquées pour les personnes à mobilité réduite.

La commune de Lacenas n'emploie pas de personnes handicapées au sein de la collectivité.

3.3.3. Manifestations culturelles

Peu de manifestations culturelles animent la commune à part le téléthon. La commune gagnerait à développer d'autres manifestations sur son territoire comme des concerts, un festival, la journée du patrimoine, un chantier jeune, etc.

Points forts	-Présence de logements sociaux
Points faibles	-Pas de soutien aux personnes en difficulté -Peu de manifestations culturelles -Bâtiments publics non accessibles -Pas d'emploi ou de participation à l'emploi de personnes handicapées au sein de la collectivité
Orientations	
Critères discriminants	Néant

3.4. ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RÉSEAU ASSOCIATIF3.4.1. Associations et activités culturelles et artistiques

La commune de Lacenas ne possède pas d'associations culturelles et artistiques. Une habitante propose des ateliers d'art pour enfants et des initiations de peinture pour adultes.

3.4.2. Associations et activités sportives et de loisir

La commune dénombre plusieurs activités et associations sportives et de loisirs, telles que « 6 com's » (activités regroupant les 6 communes de la CCBNM), le « tennis club », le « judo », les « boulistes », « le comité des fêtes » et toutes les classes des « conscrits ».

3.4.3. Associations et activités à but social et humanitaire

Les associations et activités à but social et humanitaire sont également présentes : « Shulémo » (qui intervient dans un village au Népal), « le club des anciens » et « le sou des écoles ».

3.4.4. Associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine

On trouve deux associations pour la sauvegarde du patrimoine : « le Beaujolais Doré » et « En longeant le Morgon ».

3.4.5. Mise à disposition de moyens matériels pour les associations

Des locaux et du matériel sont mis à disposition de l'ensemble des associations de la commune (2 courts de tennis, salle des fêtes).

Des subventions leurs sont également versées par la mairie.

De plus, il y a un projet intercommunal de construire un club house (vestiaire).

Points forts	-Présence d'associations actives
Points faibles	
Orientations	

### 3.5. ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

#### 3.5.1. Arrivée de nouvelles populations

Les nouvelles populations qui arrivent sur le territoire sont plutôt d'origine nationale. Ces nouvelles populations s'installent aussi bien en résidence principale qu'en résidence secondaire.

#### 3.5.2. Fréquentation touristique

La fréquentation touristique n'est pas importante sur la commune.

Aucun espace n'est mis à disposition des touristes et des randonneurs. Et on ne trouve pas de points d'eau.

Des WC publics sont accessibles toute l'année.

#### 3.5.3. Accueil des populations

La commune n'organise pas de journée ou de pot d'accueil dédié à l'accueil des nouveaux arrivants. Et aucun document de présentation ne leurs est remis.

L'offre locative privée et publique (hors logements sociaux) est suffisante sur la commune. La commune a pour projet de garder les jeunes de construction de bâtiments locatifs. Une zone est réservée dans le PLU à cet effet.

Points forts	-Offre locative satisfaisante
Points faibles	-Pas d'accueil des nouvelles populations
Orientations	

### 3.6. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

Peu de services publics sont présents sur la commune : Mairie (*voir photo 3.6 page 68*). La bibliothèque sera prochainement supprimée. Et la commune a un projet de coopération avec la bibliothèque de Denicé. De plus, un centre pour les pompiers est en projet intercommunal sur Rivolet.

Les autres services publics (Poste, Gendarmerie, Trésor Public) sont situés sur les communes voisines ou à Villefranche-sur-Saône.

Les services publics sont de bonne qualité.

Points forts	-Proximité des autres services publics
Points faibles	-Peu de services publics sur la commune (Mairie)
Orientations	-Projet de délocaliser la bibliothèque à Denicé
Critères discriminants	Néant

## FINALITE 4 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

### 4.1. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

#### 4.1.1. Politique d'information interne à la commune

L'information circule bien au sein de l'équipe municipale et avec les structures intercommunales. Une commission « communication » est en place.

La commune met à disposition des informations supplémentaires, que ce soit d'ordre général (aides, opérations portés par d'autres territoires...) ou spécifique (déchets, espèces...)

L'affichage de ces informations est effectué (*voir photo 4.1.1 page 68*).

#### 4.1.2. Participation de tous aux décisions collectives

Les habitants participent peu aux décisions collectives. Seules, quelques réunions publiques sont organisées par la mairie. Ce point serait à améliorer notamment par l'organisation de consultations publiques, de référendums locaux, la mise en place d'un conseil des jeunes...

Un bulletin communal est diffusé une fois par an à l'ensemble des habitants. De plus, une lettre est éditée tous les deux mois.

#### 4.1.3. Politique d'information externe de la commune

La commune de Lacenas ne possède pas de site internet. Elle envisage d'en créer un.

Des événements peuvent être relayés par la presse occasionnellement (le patriote Beaujolais et le Progrès).

Points forts	-Bulletin communal (annuel et flashes info)
Points faibles	-Peu de prise en compte des habitants dans les projets communaux (sauf réunion publique)
Orientations	
Critères discriminants	Néant

### 4.2. GESTION DE L'ESPACE

#### 4.2.1. Documents d'urbanisme et maîtrise foncière

La commune de Lacenas est dotée d'un PLU depuis 2004, qui a été validé en 2007. Pour les zones urbaines, des dispositions sont prises concernant l'aspect extérieur des constructions et concernant les plantations (EBC) et éléments à préserver. On ne trouve pas de zones naturelles dans le PLU. Le droit de préemption urbain est instauré.

La commune de Lacenas est dans l'obligation réglementaire de mettre en place un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) car elle dispose d'un PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation).

La commune ne dispose pas de réserve foncière.

Deux constructions irrégulières ont été déclarées mais elles font l'objet d'un recours.

De plus, la commune de Lacenas n'appartient pas à un EPFL (Etablissement Public Foncier Local).

#### 4.2.2. Bâti communal

Les diagnostics amiante des bâtiments communaux ont été réalisés.

A ce jour, aucun bâtiment HQE n'a été construit et l'utilisation de bois certifié n'a pas été mise en œuvre. La commune a pour projet de construire un pôle médical HQE.

Le cadre architectural et paysager est pris en considération lors de nouvelles constructions.

La commune de Lacenas possède deux immeubles protégés sur son territoire :

- l'Eglise (ancienne) du hameau Saint-Paul, y compris les peintures murales (inscrit aux Monuments Historiques) (*voir photo 4.2.2 page 68*)
- La porte fortifiée du Château du Sou (classé aux Monuments Historiques)

Des objets mobiliers ont également été recensés sur la commune :

- les fonts baptismaux (classé au titre d'objet)
- la machine à pressurer (classé au titre d'objet)

Le petit patrimoine est entretenu et mis en valeur par des panneaux de présentation. Un projet est en cours pour mettre en valeur la chapelle Saint Paul. La charte graphique des panneaux est similaire à toutes les communes du pays Beaujolais.

Aucune OPAH (Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat) n'est en place.

Quelques aménagements de sécurité routière ont été mis en place : on trouve un rond-point, des passages piétons, des trottoirs et deux ralentisseurs. Le projet de réaménagement de bourg va permettre la création de chicane et de zones 30. Un nouveau rond point est en projet au nord vers le nouveau lotissement, dans le cadre de l'évolution du bâti.

#### 4.2.3. Préservation de l'esthétique

Lacenas présente une volonté forte de préserver le cadre de vie et l'esthétique de la commune.

Ainsi, les espaces verts sont bien entretenus et la commune est fleurie tout au long de l'année, suite à des actions de fleurissement (*voir photo 4.2.3 page 68*).

La commune participe au concours des villages fleuris. Le mobilier urbain est de bonne qualité et les rues, les monuments et les édifices publics sont propres.

Points forts	-Documents d'urbanisme : PLU, PPRI -Protection du patrimoine architectural -Diagnostics amiante effectués sur l'ensemble des bâtiments -Petit patrimoine entretenu et mis en valeur -Préservation de l'esthétique de la commune
Points faibles	-Absence de bâtiments HQE (Haute Qualité Environnemental) ou BBC (Bâtiment Basse Consommation)
Orientations	-Projet de créer un pôle médical (HQE)
Critères discriminants	-Construction irrégulière (2 procédures en cours)

#### 4.3. RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

La population active à Lacenas est majoritaire. En effet, elle compte 76,5% d'actifs parmi la population âgée de 15 à 64 ans (données INSEE 2009). Cette tranche de population

n'exerce pas sur la commune de résidence, à savoir Lacenas (13,5% en 2009, données INSEE).

La commune a un partenariat avec l'ANPE ou la mission locale, les permanences se font sur Villefranche-sur-Saône.

Points forts	-Population active majoritaire
Points faibles	
Orientations	

#### 4.4. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

##### 4.4.1. Services de santé

Quelques services de santé sont présents sur la commune : une pharmacie, un médecin, un kinésithérapeute et deux infirmières.

Deux médecins sont en projet ainsi qu'un dentiste qui pourraient occuper les locaux dans le futur pôle médical.

##### 4.4.2. Services aux personnes âgées

Une construction de logements (équipés handicapés) pour personnes âgées est en projet à coté du pôle médical.

Le service téléalarme est en projet pour l'équipement unité de vie, sans prise en charge par la collectivité. Le service de portage des repas fonctionne et on trouve également des aides à domicile depuis Villefranche-sur-Saône. Un repas des anciens est également organisé. Et, un colis de Noël est offert.

Par contre, la commune n'a pas de prise en charge pour les courses.

Points forts	-Services de santé -Services aux personnes âgées
Points faibles	
Orientations	

#### 4.5. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

##### 4.5.1. Les services au public

Peu de services au public (marchand) sont présents sur la commune, on peut trouver : un taxi et des professions libérales. L'installation d'un coiffeur est en projet.

##### 4.5.2. Réseaux Internet et téléphonie mobile

La couverture en Internet haut débit est disponible sur toute la commune.

Concernant la téléphonie mobile, la couverture est satisfaisante et équivalente pour les trois opérateurs sur l'ensemble de la commune.

Points forts	-Couvertures Internet et en téléphonie mobile satisfaisantes
Points faibles	-Peu de services au public
Orientations	-Projet d'installation d'un coiffeur

#### 4.6. IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

##### 4.6.1. Appartenance à un ou plusieurs EPCI

La commune de Lacenas fait partie de la communauté de communes Beaujolais Nizerand Morgon qui regroupe 6 communes : Denicé, Cogny, Lacenas, Montmelas Saint Sorlin, Rivolet, Saint Cyr le Chatoux. Son territoire s'étend sur 45 km<sup>2</sup>, et concerne une population de 4 234 habitants.

La commune adhère à diverses structures intercommunales : le Syndicat des eaux de l'ouest de Villefranche, le Syndicat de rivière, le SYDER (syndicat intercommunal d'électrification), le Syndicat des collègues.

##### 4.6.2. Appartenance à une ou plusieurs structures autres

La commune appartient également au Pays Beaujolais. Le Pays Beaujolais se situe dans le nord du département du Rhône. Il est bordé :

- au nord par le vignoble mâconnais,
- au sud par les monts du lyonnais, les monts d'or et l'agglomération lyonnaise,
- à l'est par la vallée de la Saône,
- à l'ouest par les premiers contreforts du massif central et le Roannais.

Le Pays Beaujolais c'est :

- 1 550 km<sup>2</sup> environ,
- 136 communes, regroupées en 12 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération.
- une population de plus de 204 000 habitants en 2007 (qui a augmenté de 30% depuis 1968).

Anciennement dénommé Syndicat Mixte du SCoT Beaujolais, c'est le 29 juin 2009 qu'ont été entérinés le changement de nom et la modification des statuts du Syndicat Mixte, lui permettant de devenir le "Syndicat Mixte du Beaujolais" au 1er janvier 2010. Désormais, le Syndicat Mixte du Beaujolais porte différents types de dispositifs en faveur du développement du territoire.

Le syndicat rassemble les 13 intercommunalités du Pays Beaujolais (soit 136 communes et près de 200 000 habitants) sur les thèmes de l'aménagement du territoire (SCoT), du développement local (CDDRA), de la gouvernance (CLD) et des expériences innovantes (Leader).

La commune appartient également au SCoT du Pays Beaujolais.

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme et un outil de planification stratégique, qui permet aux communes et aux intercommunalités appartenant à un même bassin de vie, de mettre en cohérence leurs politiques sectorielles, notamment dans les domaines de :

- l'urbanisme,
- l'habitat,
- les implantations commerciales,
- les déplacements,
- l'environnement.

Le SCOT encadre l'évolution d'un territoire par un projet d'aménagement et de développement dans une perspective de durabilité. Il peut déterminer des espaces et des sites à protéger, délimiter les sites d'urbanisations futures et les dessertes en transports collectifs. Il doit prendre en compte les programmes d'équipement de l'État, des collectivités territoriales, des établissements et services publics.

Le SCOT du Beaujolais poursuit les objectifs suivants:

- contribuer au développement harmonieux du territoire du syndicat du SCOT et à l'équilibre entre le secteur urbain et le secteur rural ;
- favoriser le développement économique et touristique ;

- favoriser la diversité de l'habitat ;
- améliorer et prévoir les infrastructures routières et les transports collectifs ;
- protéger un environnement de qualité ;
- valoriser le patrimoine local ;
- assurer la cohérence du développement avec les territoires limitrophes ;
- renforcer l'organisation du territoire.

#### 4.6.3. Jumelage avec un pays en difficulté

La commune de Lacenas est jumelée avec une commune italienne : Canale d'Agordo

Points forts	-Implication dans le tissu intercommunal -Jumelage avec une commune italienne
Points faibles	
Orientations	



## **FINALITE 5 : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES**

### 5.1. ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

#### 5.1.1. Espaces agricoles

La commune de Lacenas possède des espaces agricoles sur son territoire (*voir photo 5.1.1 page 68*). Une quinzaine d'exploitants agricoles sont implantés sur la commune. L'activité agricole principale est la viticulture. Aucun agriculteur bio n'est implanté sur la commune et les agriculteurs n'ont pas signé les contrats d'agriculture durable (CAD). En revanche, la commune est localisée dans l'AOC « Beaujolais », qui concerne 250 hectares sur 336 hectares, elle ne comprend pas le bourg et la zone vers le Morgon.

#### 5.1.2. Politique d'accueil des exploitations agricoles

Les espaces agricoles ne sont pas pris en compte dans les documents d'urbanisme. Et, aucun terrain ou bâtiment communal ne leurs est loué.

En revanche, une exonération fiscale est prévue pendant deux ans pour les viticulteurs qui s'installent.

#### 5.1.3. Espaces naturels (non agricoles)

Les espaces naturels ne sont pas importants (ils ne figurent pas dans le PLU). Une zone humide se situe derrière la mairie. Le syndicat des rivières mène une étude sur cette zone.

Points forts	-Espaces agricoles actifs
Points faibles	-Pas d'agriculture raisonnée sur le territoire
Orientations	

### 5.2. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

#### 5.2.1. Activités polluantes

Aucune entreprise présentant des activités polluantes n'est implantée sur la commune de Lacenas.

#### 5.2.2. PME

Deux PME sont implantées sur la commune de Lacenas : une entreprise de fabrique de menuiserie et une entreprise d'électro-soudure.

#### 5.2.3. Politique d'accueil

La commune ne se situe pas en ZRR (territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières comme une faible densité démographique, un handicap structurel sur le plan socio-économique). Ce classement permet aux entreprises de ces territoires de bénéficier d'avantages fiscaux conséquents, par exemple lors de leur création (dans des secteurs aussi variés que l'artisanat, le commerce, l'industrie, les activités de recherche, d'études ou d'ingénierie).

Points forts	
Points faibles	-Peu de PME présentes sur la commune -Pas de politique d'accueil pour les entreprises
Orientations	

### 5.3. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

#### 5.3.1. Commerces

Quelques commerces sont présents sur la commune: une boulangerie, une boucherie, un traiteur, un magasin de produits régionaux et un bar-restaurant avec un point presse (*voir photo 5.3.1 page 68*). Un camion pizza s'installe régulièrement. Du vin peut être acheté en vente direct.

#### 5.3.2. Qualité des commerces (accueil, horaires, approvisionnement...)

L'ensemble de ces commerces sont de bonne qualité.

#### 5.3.3. Politique d'accueil

Lacenas ne met pas à disposition des terrains ou des bâtiments pour les commerces. Et aucune zone spécialisée n'est présente sur la commune afin de les accueillir.

Points forts	-Maintien des commerces sur la commune
Points faibles	-Pas de politique d'accueil pour les commerces
Orientations	

### 5.4. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DE L'ARTISANAT

#### 5.4.1. Artisanat

Des artisans sont présents sur la commune : quatre menuisiers, un électricien, quatre maçons et un ferronnier.

#### 5.4.2. Qualité de l'offre

La qualité de l'offre artisanale est présente sur la commune de Lacenas.

#### 5.4.3. Politique d'accueil

La commune ne met pas à disposition des terrains ou des bâtiments pour les artisans. Et aucune zone spécialisée n'est présente sur la commune afin de les accueillir.

Points forts	-Maintien des artisans sur la commune
Points faibles	- Pas de politique d'accueil pour les artisans
Orientations	

### 5.5. VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

#### 5.5.1. Hébergements et services payants pour les touristes

La commune propose divers hébergements et services payants pour les touristes : une chambre d'hôtes, deux gîtes privés et une ferme auberge. Une nouvelle chambre d'hôtes est en projet.

#### 5.5.2. Qualité de la politique d'accueil touristique

Un office du tourisme intercommunal « Beaujolais Pierre Dorée » se situe à Anse.

Sur la commune, il y a trois panneaux : le plan du village, le plan PDIPR et le tracé pour les VTT.

### 5.5.3. Manifestations commerciales à vocation touristique

Quelques manifestations commerciales sont organisées sur la commune : un marché de Noël et une brocante. Un marché hebdomadaire est en projet pour le centre du village, dans le cadre du réaménagement.

Points forts	- Hébergements et services pour les touristes
Points faibles	- Valorisation du tourisme à améliorer
Orientations	- Projet de créer deux panneaux pour la valorisation du tourisme (plan du village et circuits VTT) - Projet d'avoir un marché de pays hebdomadaire - Projet de création d'une chambre d'hôte

## 5.6. ACHATS PUBLICS INTEGRANT L'ENVIRONNEMENT

### 5.6.1. Introduction dans les appels d'offres de critères environnementaux

A ce jour, la commune de Lacenas n'introduit pas de critères environnementaux dans les appels d'offre pour les marchés de fourniture et de biens et pour les marchés de travaux publics. Un projet est en réflexion.

### 5.6.2. Introduction dans les cahiers des charges de critères environnementaux

De même, la commune n'introduit pas de critères environnementaux dans les cahiers de charges pour les marchés de fourniture et de biens et pour les marchés de travaux publics. Un projet est en réflexion.

### 5.6.3. Achat de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics

Pour les espaces verts, la commune achète des produits phytosanitaires et engrais qui sont certifiés ou labellisés.

En revanche, pour le fonctionnement des services publics, la commune n'utilise pas de produits d'entretien certifiés ou labellisés. Un projet est en réflexion. Et elle n'utilise pas de papier recyclé. L'intercommunalité a pour projet d'utiliser de papier recyclé.

A la cantine, les scolaires ont des repas bio une fois par semaine.

Points forts	- Utilisation de produits labellisés pour les engrais et produits phytosanitaires - Produits alimentaires labellisés ou bio à la cantine
Points faibles	- Intégrer l'environnement dans les achats publics éco responsables
Orientations	- Projet d'intégrer l'environnement dans les achats publics éco responsables

## Le plan d'action

### Les axes stratégiques et la chronologie des actions

<b>AXE 1 : Préservation de l'environnement</b>		
	<b>Date d'exécution effective</b>	<b>Page</b>
<b>Objectif global 1 : Economies d'énergie et déplacements doux</b>		
<i>ACTIONS</i>		
1 Eclairage festif de fin d'année à leds	Déc 2011	39
2 Diagnostic énergétique de l'éclairage public	2013	40
3 Mise en place de la géothermie comme moyen de chauffage à l'école	2014	41
4 Création d'un itinéraire piéton du Nord de la commune au centre Bourg	2014	42
<b>Objectif global 2 : Economies d'eau et signalisation</b>		
<i>ACTIONS</i>		
5 Utilisation de l'eau du puits pour l'arrosage municipal	Août 2012	43
6 Signalisation de la potabilité des points d'eau publics	Oct 2012	44
<b>Objectif global 3 : Sensibilisation de la population</b>		
<i>ACTIONS</i>		
7 Journée de nettoyage de la commune	2013	45
8 Journée de l'environnement	2013	46
9 Mise en place d'un projet pédagogique à l'école	2013-2014	47

<b>AXE 2 : Développement économique et touristique de la commune</b>		
	<b>Date d'exécution effective</b>	<b>Page</b>
<b>Objectif global 4 : Développement éco-responsable</b>		
<i>ACTIONS</i>		
10 Mise en place d'un marché hebdomadaire	2013	48
11 Maintien de l'artisanat et des commerces	2013	49
12 Installation d'une serre municipale afin de garder les plantes vivaces	2013	50
<b>Objectif global 5 : Valorisation du patrimoine</b>		
<i>ACTIONS</i>		
13 Protection des murets dans le PLU	2014	51
14 Réfections du petit patrimoine (croix, église, lauzes de la chapelle...)	Déc 2013	52
15 Remise en valeur de la signalétique ancienne	2013	53
16 Régulation des constructions irrégulières	2013	54
<b>Objectif global 6: Renforcement des liens entre territoires et générations</b>		
<i>ACTIONS</i>		
17 Création d'un pôle médical avec unités de vie	2013	55
18 Partenariat entre la maison de retraite Montmelas et les unités de vie du pôle médical	2014	56
19 Décentralisation de la bibliothèque à Denicé	2010	57
20 Organisation d'une manifestation festive sur la commune	2013-2014	58

<b>AXE 3 : Transversalité avec les différentes échelles territoriales</b>		
	<b>Date d'exécution effective</b>	<b>Page</b>
<b><u>ACTIONS PORTEES PAR LES AUTRES ECHELLES</u></b>		
<b>Objectif global 7 : Protection des paysages</b>		
<i>ACTIONS</i>		
21 Enfouissement des réseaux	2014	59
<b>Objectif global 8 : Réduction des déchets</b>		
<i>ACTIONS</i>		
22 Ajout de bennes emballages légers	2014	60
23 Campagne d'achat de composteurs à prix réduit	2011	61
<b>Objectif global 9 : Gestion de l'assainissement</b>		
<i>ACTIONS</i>		
24 Réfection des réseaux d'assainissement	2015	62
25 Extension des réseaux d'assainissement	2013	63
<b>Objectif global 9 : Gestion de l'eau potable</b>		
<i>ACTIONS</i>		
26 Réfection des réseaux d'eau potable	2011-2012	64

## Le programme d'actions

<b>ACTION 1 :</b> <b>Eclairage festif de fin d'année à leds</b>  <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :

<b>AXE 1 : Préservation de l'environnement</b>
<b>Objectif Global 1 : Economies d'énergie et déplacements doux</b>

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	<span style="color: red;">■</span> <i>contribution forte</i>	<span style="color: orange;">■</span> <i>contribution modérée</i>
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Mairie de LACENAS
Contexte	Illumination de fin d'année
Objectif	Réduire la consommation en électricité
Moyens	Achats de guirlandes avec éclairage LED en remplacement des guirlandes avec ampoules à incandescence
Indicateurs de suivi	Nombre de guirlandes Consommation électrique

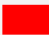






<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Mairie de LACENAS
Durée et/ou périodicité	De 2010 à 2011
Date de l'exécution effective	12/2011
Partenaires et outils	

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	3600€
Coût pour la commune	3600€
Aides et subventions	

<b>ACTION 2 :</b> <b>Diagnostic énergétique de l'éclairage public</b>  <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :

## AXE 1 : Préservation de l'environnement

### Objectif Global 1 : Economies d'énergie et déplacements doux

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	 contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Mairie de LACENAS
Contexte	Eclairages publics
Objectif	Réduction de la consommation électrique des éclairages publics
Moyens	Remplacement des types d'éclairage Temps d'éclairage journalier ...
Indicateurs de suivi	Consommation électrique








Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Mairie de LACENAS et SYDER
Durée et/ou périodicité	2012-2013
Date de l'exécution effective	2013
Partenaires et outils	SYDER

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Etude en cours
Coût pour la commune	Etude en cours
Aides et subventions	Etude en cours



<b>ACTION 3 :</b> <b>Mise en place de la géothermie comme moyen de chauffage à l'école</b>  <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :

<b>AXE 1 : Préservation de l'environnement</b>
<b>Objectif Global 1 : Economies d'énergie et déplacements doux</b>

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	





<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Mairie de LACENAS
Contexte	Chauffage école
Objectif	Réduction du coût du chauffage
Moyens	Remplacement chauffage gaz par géothermie
Indicateurs de suivi	En cours d'étude

<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Mairie de LACENAS
Durée et/ou périodicité	2013/2014
Date de l'exécution effective	2014
Partenaires et outils	

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	142 000 €
Coût pour la commune	
Aides et subventions	Département (Contrat pluriannuel)

<b>ACTION 4 :</b> <b>Création d'un itinéraire piéton du Nord de la commune au centre Bourg</b>  <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :

<b>AXE 1 : Préservation de l'environnement</b>
<b>Objectif Global 1 : Economies d'énergie et déplacements doux</b>

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Mairie de LACENAS
Contexte	Accès piétonnier
Objectif	Facilité d'accès aux services publics sur l'ensemble de la commune
Moyens	Elargissement de trottoirs Création de zones piétonnières
Indicateurs de suivi	Satisfaction des riverains








<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Mairie de LACENAS
Durée et/ou périodicité	De 2012 à 2014
Date de l'exécution effective	2014
Partenaires et outils	Société de BTP

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	9700€
Coût pour la commune	65% 6900€
Aides et subventions	35% 2800€

<b>ACTION 5 :</b> <b>Utilisation de l'eau du puits pour l'arrosage municipal</b>  <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :

## AXE 1 : Préservation de l'environnement

### Objectif Global 2 : Economies d'eau et signalisation

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	 contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	








Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Mairie de LACENAS
Contexte	Arrosage commune
Objectif	Réduction de la consommation d'eau
Moyens	Utilisation des puits existants
Indicateurs de suivi	Consommation d'eau

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Mairie de LACENAS
Durée et/ou périodicité	2011/2012
Date de l'exécution effective	Août 2012
Partenaires et outils	Pompes immergées

Coût de l'action	
Estimation du coût global	1800€
Coût pour la commune	1800€
Aides et subventions	

<b>ACTION 6 :</b> <b>Signalisation de la potabilité des points d'eau publics</b>  <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :

<b>AXE 1 : Préservation de l'environnement</b>
<b>Objectif Global 2 : Economies d'eau et signalisation</b>

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 <i>contribution forte</i>	 <i>contribution modérée</i>
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	








<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Mairie de LACENAS
Contexte	Elément discriminatoire mentionné dans l'étude diagnostic
Objectif	Information population
Moyens	Mise en place de panneaux
Indicateurs de suivi	

<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Mairie de LACENAS
Durée et/ou périodicité	2012
Date de l'exécution effective	10/2012
Partenaires et outils	Sans

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	360€
Coût pour la commune	360€
Aides et subventions	

<b>ACTION 7 :</b> <b>Journée de nettoyage de la commune</b>  <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :

<b>AXE 1 : Préservation de l'environnement</b>
<b>Objectif Global 3 : Sensibilisation de la population</b>

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	








<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Mairie de LACENAS Ecole de LACENAS
Contexte	Prise de conscience de l'utilité de préserver l'environnement
Objectif	Mise en place de journées de nettoyage
Moyens	Population / écoliers ...
Indicateurs de suivi	Poids collectés

<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Mairie de LACENAS Ecole de LACENAS
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution effective	2013
Partenaires et outils	Ecole de LACENAS

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	Environ 300 € (sacs plastiques + gants)
Coût pour la commune	
Aides et subventions	

<b>ACTION 8 :</b> <b>Journée de l'environnement</b>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :
<u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	

<b>AXE 1 : Préservation de l'environnement</b>
<b>Objectif Global 3 : Sensibilisation de la population</b>

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	








<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Mairie de LACENAS
Contexte	Sensibiliser la population sur la nécessité de préserver l'environnement
Objectif	Qualité de vie
Moyens	Site internet de la commune Distribution de plaquettes d'information
Indicateurs de suivi	

<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Mairie de LACENAS
Durée et/ou périodicité	Biannuelle
Date de l'exécution effective	2013
Partenaires et outils	A définir

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	500 €
Coût pour la commune	500 €
Aides et subventions	

<b>ACTION 9 :</b> <b>Mise en place d'un projet pédagogique à l'école</b>  <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :

<b>AXE 1 : Préservation de l'environnement</b>
<b>Objectif Global 3 : Sensibilisation de la population</b>

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Mairie et école de LACENAS
Contexte	Sensibiliser la population sur la nécessité de préserver l'environnement
Objectif	Qualité de vie
Moyens	Plaquette d'information
Indicateurs de suivi	A définir








<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Mairie et école de LACENAS
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution effective	2013/2014
Partenaires et outils	SITAMOS / SYTRAIVAL

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	A déterminer
Coût pour la commune	
Aides et subventions	

<b>ACTION 10 :</b> <b>Mise en place d'un marché hebdomadaire</b>  <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :

**AXE 2 : Développement économique et touristique de la commune**

**Objectif Global 4 : Développement éco-responsable**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Mairie de LACENAS
Contexte	Remise en place d'un marché local
Objectif	Eviter le déplacement de la population à des fins d'approvisionnement
Moyens	Mise à disposition d'emplacements spécifiques
Indicateurs de suivi	Taux de fréquentation

<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Mairie de LACENAS
Durée et/ou périodicité	2012-2013
Date de l'exécution effective	2013
Partenaires et outils	CCI de Lyon et ADPM








<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	500 €
Coût pour la commune	500 €
Aides et subventions	



<b>ACTION 11 :</b> <b>Maintien de l'artisanat et des commerces</b>  <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :

**AXE 2 : Développement économique et touristique de la commune**

**Objectif Global 4 : Développement éco-responsable**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Mairie de LACENAS
Contexte	Développement des activités commerciales
Objectif	Préserver une activité commerciale dans le village
Moyens	Récupération de locaux afin de les mettre à disposition pour de nouvelles activités
Indicateurs de suivi	Création de commerces







<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Mairie de LACENAS
Durée et/ou périodicité	Activité pérenne
Date de l'exécution effective	2013
Partenaires et outils	CCI de Villefranche sur Saône

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	/
Coût pour la commune	
Aides et subventions	

<b>ACTION 12 :</b> <b>Installation d'une serre municipale afin de garder les plantes vivaces</b>  <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :

**AXE 2 : Développement économique et touristique de la commune**

**Objectif Global 4 : Développement éco-responsable**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Mairie de LACENAS
Contexte	Fleurissement du village à moindre coûts
Objectif	Production de plante de fleurissement plus variée
Moyens	Création d'une serre
Indicateurs de suivi	Sans

<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Mairie de LACENAS
Durée et/ou périodicité	Pérenne
Date de l'exécution effective	2013
Partenaires et outils	Sans

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	10 000 €
Coût pour la commune	6 500 €
Aides et subventions	Département (contrat pluriannuel) : 3 500 €

<b>ACTION 13 :</b> <b>Protection des murets dans le PLU</b>  <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :

**AXE 2 : Développement économique et touristique de la commune**

**Objectif Global 5 : Valorisation du patrimoine**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b> <span style="color: red;">■</span> <i>contribution forte</i> <span style="color: yellow;">■</span> <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Mairie de LACENAS
Contexte	Protection du patrimoine
Objectif	Remise en état des murets en pierres dorées
Moyens	Mise à disposition de pierres dorées pour les propriétaires
Indicateurs de suivi	Nombre de réfection





<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Mairie de LACENAS
Durée et/ou périodicité	2012-2014
Date de l'exécution effective	2014
Partenaires et outils	Association des pierres folles / LAFARGE Achat de pierres de démolition

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	Budget 2 000 €
Coût pour la commune	2 000 €
Aides et subventions	

<b>ACTION 14 :</b> <b>Réfections du petit patrimoine (croix, église, lauzes de la chapelle...)</b> <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :

**AXE 2 : Développement économique et touristique de la commune**

**Objectif Global 5 : Valorisation du patrimoine**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Mairie de LACENAS Association « Patrimoine et tradition »
Contexte	Protection du patrimoine
Objectif	Remise en état du patrimoine
Moyens	Réalisation de travaux
Indicateurs de suivi	Sans




<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Mairie de LACENAS
Durée et/ou périodicité	2012/2013/2014
Date de l'exécution effective	A compter de 12/2013
Partenaires et outils	Association « Patrimoine et tradition » et entreprises BTP

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	8 000 €
Coût pour la commune	5 200 €
Aides et subventions	Département (contrat pluriannuel) : 2 800 €

<b>ACTION 15 :</b> <b>Remise en valeur de la signalétique ancienne</b>  <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :

**AXE 2 : Développement économique et touristique de la commune**

**Objectif Global 5 : Valorisation du patrimoine**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Mairie de LACENAS
Contexte	Protection du patrimoine
Objectif	Remise en état d'anciennes plaques de signalisation
Moyens	Réparation
Indicateurs de suivi	Sans





<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Mairie de LACENAS
Durée et/ou périodicité	2013
Date de l'exécution effective	2013
Partenaires et outils	Sans

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	200 €
Coût pour la commune	200 €
Aides et subventions	

<b>ACTION 16 :</b> <b>Régulation des constructions irrégulières</b>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :
<u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	

**AXE 2 : Développement économique et touristique de la commune**

**Objectif Global 5 : Valorisation du patrimoine**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Mairie de LACENAS
Contexte	Construction irrégulière / élément discriminant dans diagnostic
Objectif	Régularisation et respect du code de l'urbanisme
Moyens	Action judiciaire
Indicateurs de suivi	En attente du jugement du tribunal




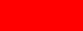

<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Mairie de LACENAS et DDT
Durée et/ou périodicité	2013
Date de l'exécution effective	En fonction du jugement du tribunal prévu en 02/2013 2013
Partenaires et outils	Sans

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	/
Coût pour la commune	
Aides et subventions	

<b>ACTION 17 :</b> <b>Création d'un pôle médical avec unités de vie</b>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :
<u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	

**AXE 2 : Développement économique et touristique de la commune**

**Objectif Global 6 : Renforcement des liens entre territoires et générations**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Mairie de LACENAS
Contexte	Maintien de l'activité des services publics
Objectif	Regroupement des activités autour de la santé en un seul lieu
Moyens	Création d'un bâtiment
Indicateurs de suivi	Réalisation effective




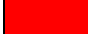
<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Mairie de LACENAS et SEMCODA
Durée et/ou périodicité	2013
Date de l'exécution effective	2013
Partenaires et outils	SEMCODA

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	4 800 000 €
Coût pour la commune	400 000 €
Aides et subventions	

<b>ACTION 18 :</b> <b>Partenariat entre la maison de retraite</b> <b>Montmelas et les unités de vie du pôle médical</b>  <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u> 87	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :

**AXE 2 : Développement économique et touristique de la commune**

**Objectif Global 6 : Renforcement des liens entre territoires et générations**

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	 contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Mairie de LACENAS
Contexte	Maison de retraite de MONTMELAS
Objectif	Mise en place d'activités pour personnes du troisième âge
Moyens	Mise en place de réunions périodiques
Indicateurs de suivi	

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Mairie de LACENAS et maison de retraite de MONTMELAS
Durée et/ou périodicité	Action pérenne
Date de l'exécution effective	Après réalisation des locaux en 2013 2014
Partenaires et outils	Maison de retraite de MONTMELAS

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A déterminer
Coût pour la commune	
Aides et subventions	



<b>ACTION 19 :</b> <b>Décentralisation de la bibliothèque à Denicé</b>  <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :

**AXE 2 : Développement économique et touristique de la commune**

**Objectif Global 6 : Renforcement des liens entre territoires et générations**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b> <span style="color: red;">■</span> <i>contribution forte</i> <span style="color: orange;">■</span> <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Mairie de LACENAS
Contexte	Utilisation des locaux en place
Objectif	Efficacité et mise à disposition de livres et autres supports
Moyens	Regroupement des deux bibliothèques
Indicateurs de suivi	Augmentation de la fréquentation

<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Mairie de LACENAS et de DENICE
Durée et/ou périodicité	Action pérenne
Date de l'exécution effective	2010
Partenaires et outils	Bibliothèque de DENICE

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	1350€ par an
Coût pour la commune	100%
Aides et subventions	

<b>ACTION 20 :</b> <b>Organisation d'une manifestation festive sur la commune</b>  <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :

<b>AXE 2 : Développement économique et touristique de la commune</b>  <b>Objectif Global 6 : Renforcement des liens entre territoires et générations</b>
--

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b> <span style="color: red;">■</span> <i>contribution forte</i> <span style="color: yellow;">■</span> <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Mairie de Lacenas
Contexte	Vie du Village
Objectif	Fédérer les associations
Moyens	Organisation d'une manifestation commune
Indicateurs de suivi	

<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Comité des fêtes
Durée et/ou périodicité	2013-2014
Date de l'exécution effective	2014
Partenaires et outils	


<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	A déterminer
Coût pour la commune	
Aides et subventions	


<b>ACTION 21 :</b> <b>Enfouissement des réseaux</b>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :
<u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	

## AXE 3 : Transversalité avec les différentes échelles territoriales

### Objectif Global 7 : Protection des paysages

#### Contribution aux 5 finalités du développement durable

 *contribution forte*
 *contribution modérée*

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

#### Présentation de l'action

Porteur de l'action	Mairie de LACENAS et SYDER
Contexte	Protection de l'environnement
Objectif	Enfouissement des réseaux et protection des paysages
Moyens	Réalisation des travaux
Indicateurs de suivi	Avancement des diverses tranches

#### Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Mairie de LACENAS
Durée et/ou périodicité	De 2010 à 2014
Date de l'exécution effective	2014
Partenaires et outils	SYDER

#### Coût de l'action


Estimation du coût global	947 000€
Coût pour la commune	590 000€
Aides et subventions	

<b>ACTION 22 :</b> <b>Ajout de bennes emballages légers</b>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :
<u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u> 24	


## AXE 3 : Transversalité avec les différentes échelles territoriales

### Objectif Global 8 : Réduction des déchets

#### Contribution aux 5 finalités du développement durable

 contribution forte

 contribution modérée

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

#### Présentation de l'action

Porteur de l'action	Mairie de LACENAS et communauté de communes
Contexte	Tri des déchets
Objectif	Inciter la population à trier de façon effective et efficiente ses déchets
Moyens	Mise en place de container spécifique
Indicateurs de suivi	Efficacité de la disposition

#### Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Mairie de LACENAS et communauté de communes
Durée et/ou périodicité	
Date de l'exécution effective	2014
Partenaires et outils	Communauté de communes

#### Coût de l'action

Estimation du coût global	8 000 €
Coût pour la commune	
Aides et subventions	

<b>ACTION 23 :</b> <b>Campagne d'achat de composteurs à prix réduit</b>  <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :

<b>AXE 3 : Transversalité avec les différentes échelles territoriales</b>  <b>Objectif Global 8 : Réduction des déchets</b>
---

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b> <span style="color: red;">■</span> <i>contribution forte</i> <span style="color: orange;">■</span> <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Mairie de LACENAS et Communauté de Communes
Contexte	Protection de l'environnement
Objectif	Réduction des déchets ménagers
Moyens	Mise à disposition de composteurs à prix négocié
Indicateurs de suivi	Nombre de composteur vendu




<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Mairie de LACENAS
Durée et/ou périodicité	Action pérenne
Date de l'exécution effective	Depuis 2011
Partenaires et outils	Communauté de communes

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	A déterminer
Coût pour la commune	
Aides et subventions	

<b>ACTION 24 :</b> <b>Réfection des réseaux d'assainissement</b>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :
<u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	

## AXE 3 : Transversalité avec les différentes échelles territoriales

### Objectif Global 9 : Gestion de l'assainissement

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Mairie et Communauté de communes
Contexte	Respect de l'environnement
Objectif	Amélioration des réseaux
Moyens	Réfection des réseaux
Indicateurs de suivi	Nombre de mètre entretenu

<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Communauté de communes
Durée et/ou périodicité	2011-2015
Date de l'exécution effective	2015
Partenaires et outils	Communauté de communes


<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	230 000 € HT
Coût pour la commune	
Aides et subventions	


<b>ACTION 25 :</b> <b>Extension des réseaux d'assainissement</b>  <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :

## AXE 3 : Transversalité avec les différentes échelles territoriales

### Objectif Global 9 : Gestion de l'assainissement

#### Contribution aux 5 finalités du développement durable

 *contribution forte*
 *contribution modérée*

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

#### Présentation de l'action

Porteur de l'action	Mairie et Communauté de communes
Contexte	Respect de l'environnement
Objectif	Amélioration des réseaux
Moyens	création de nouveaux réseaux
Indicateurs de suivi	Nombre de foyer raccordé/nombre total de foyer

#### Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Communauté de communes
Durée et/ou périodicité	2010-2013
Date de l'exécution effective	2013
Partenaires et outils	Communauté de communes




#### Coût de l'action

Estimation du coût global	88 000 € HT
Coût pour la commune	
Aides et subventions	

<b>ACTION 26 :</b> <b>Réfection des réseaux d'eau potable</b>  <u>Pièce(s) justificative(s) N°:</u>	Date de création : Septembre 2012
	Date de mise à jour :

### AXE 3 : Transversalité avec les différentes échelles territoriales

#### Objectif Global 10 : Gestion de l'eau potable

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	 contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Mairie et Syndicat des eaux de l'ouest de Villefranche
Contexte	Distribution de l'eau potable
Objectif	Réduire les pertes de distribution en eau potable
Moyens	Réfection des réseaux
Indicateurs de suivi	Taux de perte

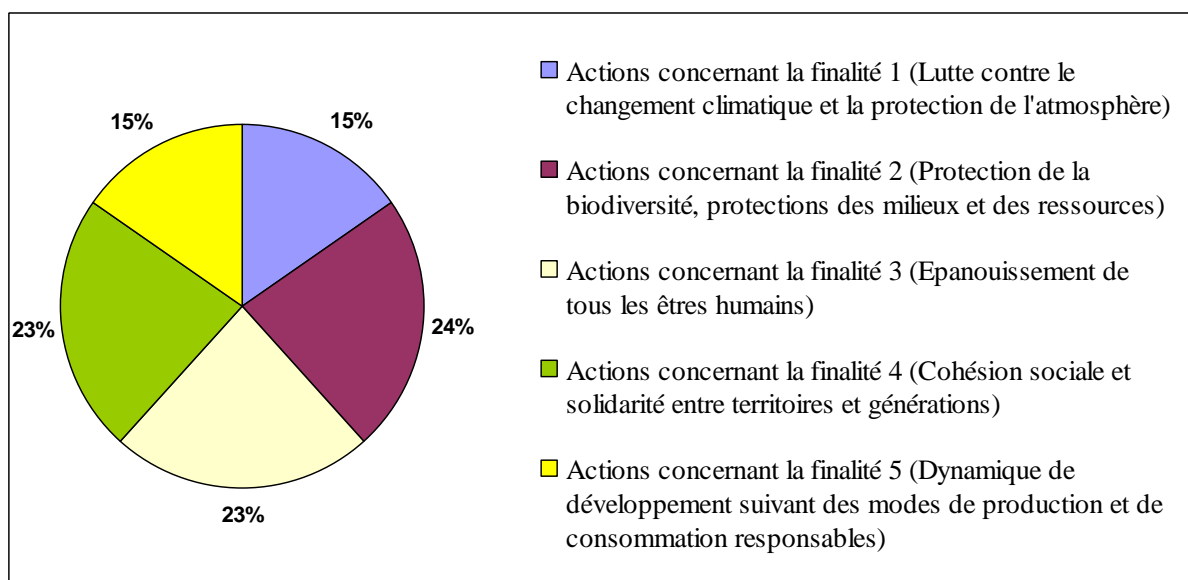
Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Syndicat des eaux de l'ouest de Villefranche
Durée et/ou périodicité	Action pérenne
Date de l'exécution effective	2011 et 2012
Partenaires et outils	SIEOV – Syndicat des eaux de l'ouest de Villefranche

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A déterminer
Coût pour la commune	
Aides et subventions	

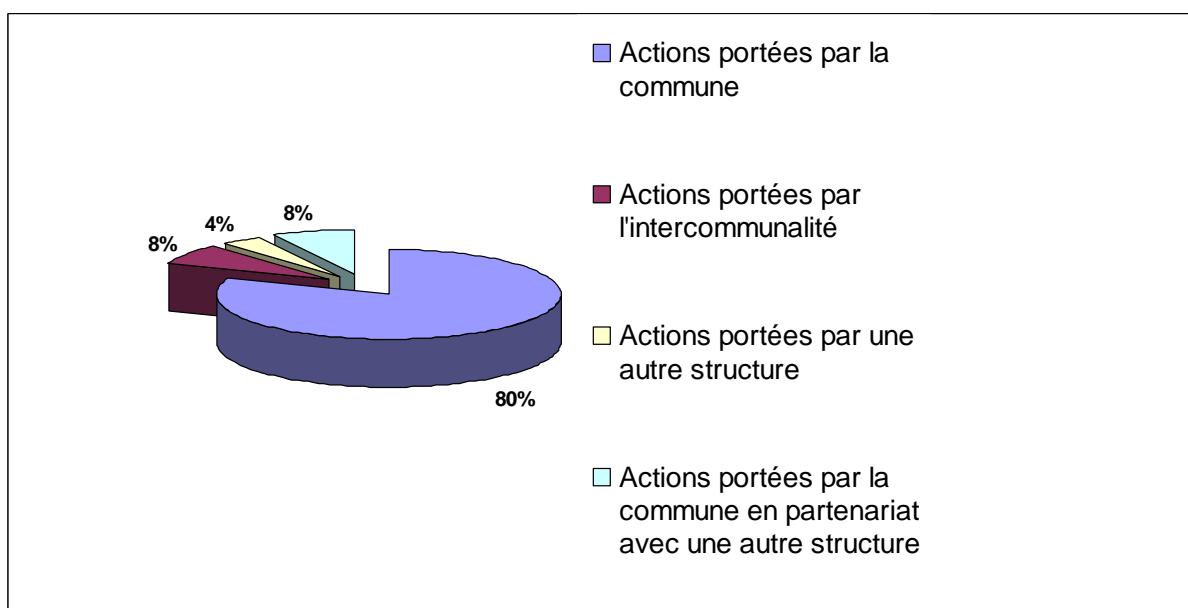


## Transversalité du programme d'actions

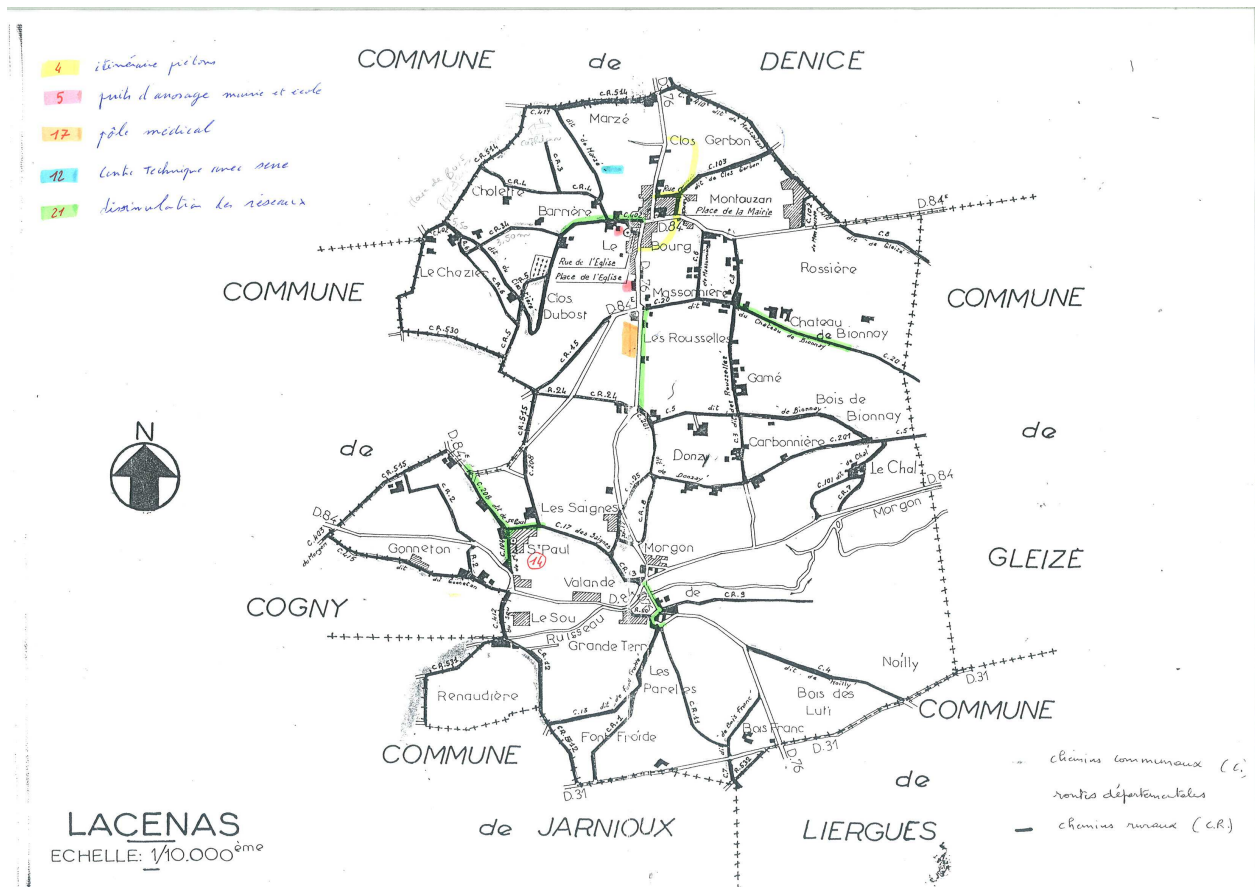
### Transversalité avec les 5 finalités du développement durable (contribution forte)



### Transversalité avec tous les acteurs



## Localisation des actions sur le territoire



## Un aperçu de la commune

**Photo 1.2.1**  
PDIPR



Source : Mairie de Lacenas

**Photo 1.2.2**  
Arrêt de bus



Source : Mairie de Lacenas

**Photo 2.1.2**  
Colline protégée



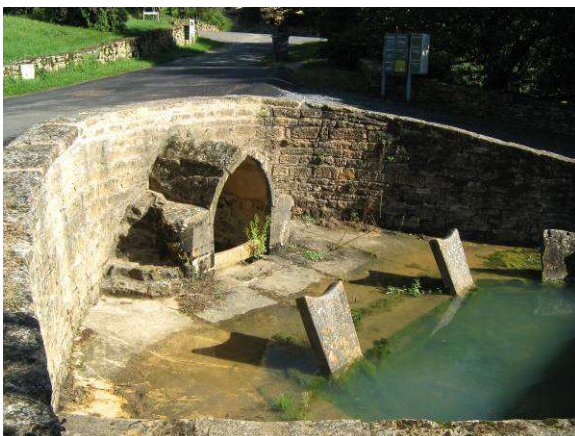
Source : Photothèque Notre Village

**Photo 2.4.4**  
Point de collecte



Source : Photothèque Notre Village

**Photo 3.1.1.4**  
Lavoir



Source : Mairie de Lacenas

**Photo 3.2.1**  
L'école



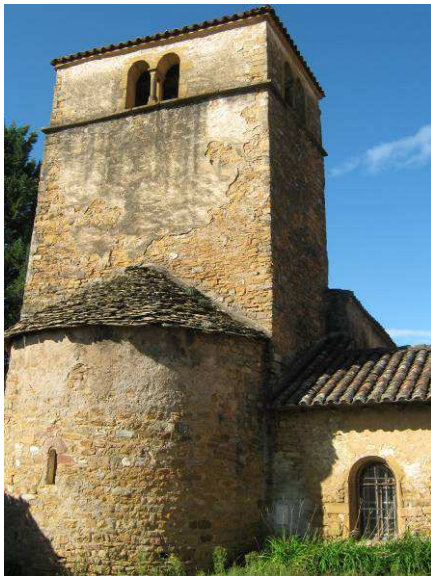
Source : Photothèque Notre Village

**Photo 3.6**  
La mairie



Source : Mairie de Lacenas

**Photo 4.2.2**  
Chapelle Saint Paul



Source : Mairie de Lacenas

**Photo 5.1.1**  
Espaces agricoles



Source : Photothèque Notre Village

**Photo 4.1.1**  
Affichage public

21/09/2012



Source : Photothèque Notre Village

**Photo 4.2.3**  
Préservation de l'esthétique



Source : Mairie de Lacenas

**Photo 5.3.1**  
Bar tabac



Source : Mairie de Lacenas